

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/188

JP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE PAYS DU TRIÈVES

Dans le cadre du projet de construction d'une maison de pays du Trièves sur la commune de Clelles, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée restreinte sans remise de prestation, par avis d'appel à la concurrence le 1^{er} septembre 2023, en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet.

La consultation se déroule en deux étapes :

1 – Appel à candidature.

Six candidatures, jugées recevables, ont été examinées par un jury de sélection en date du 10 octobre selon la méthode dite « des avocats » : elle fait référence à celle proposée par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) en permettant une élimination progressive des candidats au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation.

Quatre candidats ont été retenus par le jury.

2 – Invitation faite aux quatre candidats retenus à remettre une offre pour la désignation du maître d'œuvre, après négociation si nécessaire.

Les candidats ont été invités à remettre leur offre pour le 15 novembre 2023 et le jury de sélection a décidé d'auditionner les quatre candidats le 24 novembre 2023.

3 - Le jury de sélection a décidé de revoir les deux candidats les mieux disant mercredi 6 décembre 2023 afin d'éclaircir plusieurs points.

A l'issue de cette dernière audition, le jury de sélection propose au conseil communautaire de valider son choix et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à **l'agence CHABAL ARCHITECTE** pour un montant prévisionnel d'honoraires de **198 172,59 € HT** soit **237 807,11 € TTC** (taux de rémunération : **11,35 %**) ainsi que de valider les montants des missions complémentaires d'OPC tranche ferme de **14 017,54 € HT** soit **16 821,05 € TTC** et d'OPC tranche optionnelle de **1 696,59 € HT** soit **2 035,91 € TTC**.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'agence **CHABAL ARCHITECTE** pour un montant prévisionnel d'honoraires de **198 172,59 € HT** soit **237 807,11 € TTC** (taux de rémunération : **11,35 %**),
- **VALIDE** les montants des missions complémentaires d'OPC tranche ferme de **14 017,54 € HT** soit **16 821,05 € TTC** et d'OPC tranche optionnelle de **1 696,59 € HT** soit **2 035,91 € TTC**.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clerles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/23 et de sa publication le 21/12/23